

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU : 21 octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de conseillers votants présents : 39 dont 2 pouvoirs

Nombre de procurations (3) – Monsieur Denis VALLANCE donne procuration à Madame Clothilde MATHIOT – Monsieur Jean-Louis OLAÏZOLA donne procuration à Madame Cécile DENIS – Monsieur Roland MILLERY donne procuration à Madame Émeline MAGNIER CARRETI

Dont nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (2) Monsieur Denis KIEFFER donne pouvoir à Madame Catherine COLLIN - Monsieur Denis THOMASSIN donne pouvoir à Monsieur Jean COLIN

Nombre de conseillers votants : 42

Nombre de conseillers excusés : 14

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick AUBRY

Date de convocation : 14 octobre 2021

Date d'affichage : 2 novembre 2021

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	MATHIEU Éric	X						
	CLAUDOTTE Corinne			X				
ALLAIN	MAGNIER-CARETTI Émeline	X	X					
	MILLERY Roland				X			
ALLAMPS	VALLANCE Denis				X			
	MATHIOT Clothilde	X	X					
BAGNEUX	DELOCHE Ludovic	X						
	COURTOIS Bruno			X				
BARISEY AU PLAIN	GÉRONDI Jean-Marie					X		
	NION Stéphane				X			
BARISEY LA COTE	FRANÇOIS Charles	X						
	TOTA Bernard			X				
BATTIGNY	THOMASSIN Denis				X			
	COLIN Jean	X						
BEUVEZIN	MANGENOT Hervé				X			
	SAUNIER Élodie							
BLENOD LES TOUL	OLAÏZOLA Jean-Louis				X			
	DENIS Cécile	X	X					
	RUFFIN Jérôme	X						
	MICHEL Martine				X			
BULLIGNY	GRIS Alain	X						
	VAILLANT Marie-Thérèse	X						
COLOMBEY LES BELLES	VOINOT Benjamin	X						
	WECKERING Gérard	X						
	PESCARA Jacqueline	X						
	BONNEAUX Patrice	X						
	CROSNIER Nathalie	X						
COURCELLES	CHAUMONT Sonia	X						
	THOMAS Jérémy							
CREPEY	THOMASSIN Daniel	X						
	LOCH Geneviève	X						
CREZILLES	AUBRY Patrick	X						
	GRIS Isabelle			X				
DOLCOURT	BONAL Damien				X			
	LARDIN Bruno							
FAVIERES	HOFFMANN Valérie	X						

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
	DATIN Fabien				X			
FECOCOURT	BASELLO Marianne	X						
	THIERY Christine							
GELAUCOURT	CAPDEVIELLE Michel					X		
	LAIDELLI Emmanuel							
GEMONVILLE	GODARD Alain	X						
	CHAROTTE Monique							
GERMINY	DETHOREY Patrick	X						
	FLORENTIN Daniel							
GIBEAUMEIX	KIEFFER Denis				X			
	COLIN Catherine	X						
GRIMONVILLER	BARBIER Régis					X		
	HOLWECK Denis							
MONT LE VIGNOBLE	CALLAIS Jean-Pierre	X						
	FERRARO Corinne	X						
MONT L'ÉTROIT	TAVERNIER Jean-Jacques	X						
	ROUSSEL Michel							
MOUTROT	MATOS Charles					X		
	HUGUENIN Fabrice							
OCHEY	PARMENTIER Philippe	X						
	VATTANT Daniel	X						
PULNEY	DEZAVELLE Jean-François				X	X		
	RABIN Gérard							
SAULXEROTTE	BOUVOT Céline				X			
	SORATROI Serge							
SAULXURES LES VANNES	KACI Pascal				X			
	GARNIER Benoit	X						
SELAINCOURT	VALLANCE Françoise	X						
THUILLEY AUX GROSEILLES	BROQUERIE Laurence	X						
	GRIS Samuel	X						
TRAMONT EMY	MAILLARD Béatrice	X						
	AUDET Jacqueline			X				
TRAMONT LASSUS	HUEL Roland	X						
	DUPRÉ Fabrice							
TRAMONT ST ANDRE	SANDERS Cyril	X						
	FLAMENT Xavier							
URUFFE	DELCROIX Élisabeth	X						
	LÉONARD Étienne				X			
VANDELEVILLE	DELOFFRE Claude	X						
	FOMBARON David							
VANNES LE CHATEL	AUFRÈRE Nathalie					X		
	CORNUAUX Sébastien					X		
VICHEREY	ABSCHEIDT Alain	X						
	DILLET Chantal							

Étaient également excusés : Madame la Sous-Préfète de Toul, Laurent NAVE- Monsieur le sous-préfet de Neufchâteau, Monsieur Gaël ROUSSEAU –

Étaient également présents : Monsieur Gérald EL KOUATLI, Directeur de la COVALOM - représentant de l'Est Républicain de TOUL - Madame WIRTZ, conseillère municipale de GIBEAUMEIX - Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUÉRY – Madame Yvette DE ROSA –

Ordre du jour

- 1 - Validation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 septembre 2021
- 2 - Présentation du RPQS (Rapport sur le Prix, la Qualité et le Service) des déchets ménagers
- 3 - cc_2021_1718_Information sur la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie et fixation des tarifs pour les professionnels
- 4 - cc_2021_1716_Suppression de postes permanents au tableau des effectifs 2021 après avis du comité technique et ouverture d'un poste de rédacteur
- 5 - cc_2021_1717_Décision Modificative Budgétaires n°3
- 6 - Informations sur le FPIC 2021 (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales)
- 7 - Affaires et informations diverses :
- 7-1- Prochaines dates sur le projet de territoire
- 7-2- Travaux de la commission finance
- 7-3 - Démarrage du chantier de la maison des services

1 - VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

À l'unanimité les membres du conseil communautaire ont validé le procès-verbal du 21 octobre 2021

2 - PRÉSENTATION DU RPQS (RAPPORT SUR LE PRIX, LA QUALITÉ ET LE SERVICE) DES DÉCHETS MÉNAGERS – cf - diaporama

Comme tous les ans, présentation du rapport annuel sur le prix, la qualité et le service déchets ménager par Monsieur Claude DELOFFRE, Vice-Président en charge de ce dossier accompagné du directeur de la COVALOM Monsieur Gérald EL KOUATLI à l'aide d'un diaporama

a) Questions et débats suite à la présentation :

Question : La hausse des prix concernant les rotations de benne en déchèterie est exorbitante. Est-ce qu'on peut demander aux entreprises de la justifier ? On peut émettre des doutes sur l'honnêteté des remises des offres (ententes ?)

Réponse : il est peu probable qu'il ait eu une entente avec des candidats positionnés sur le marché, car l'ancien prestataire n'a pas été retenu, car sa nouvelle offre était encore plus chère. C'est un nouveau venu attributaire. Il faut aussi préciser qu'il y a très peu de prestataires sur le secteur dans ce domaine sont

Remarque : Est-ce qu'il ne faudrait pas travailler pour passer en régie publique ?

Question : quel est le prix moyen national ?

Réponse : Avec les outils de l'ADEME, on peut comparer les prix de traitement. Par contre, pour le transport, c'est plus compliqué car différents facteurs, et en particulier les distances à parcourir, peuvent faire varier les coûts de transport et en particulier

Question : réduction du nombre de passage à envisager, inverser les types de collecte et tri en fréquence

Réponse : c'est à l'étude. Suite à l'extension des consignes de tri, il faut un peu de recul pour analyser les changements d'habitude. L'idéal est de pouvoir mesurer ces évolutions sur 12 mois, et envisager des modifications en 2022

Question : pourquoi le rapport ne présente pas le compte d'exploitation de la COVALOM ?

Réponse : cela est fait lors du conseil d'administration, les comptes sont publiés et accessibles. Le Président précise que lors du débat d'orientation budgétaire de la communauté de communes on présente les comptes du service déchets ménagers de la communauté de communes.

b) distribution des cartes « déchetterie »

Question : pourquoi faire si compliqué

Réponse : l'outil informatique est complexe, et il y a nécessité de contrôler au plus près la distribution des cartes

c) présentation du diaporama sur le contrôle d'accès en déchetterie

Suite à l'augmentation régulière et continue des tonnages de déchets collectés, il a été décidé de mettre en place un contrôle d'accès par badge à la déchèterie d'Allain. Les objectifs de ce contrôle d'accès sont :

- Maîtriser les tonnages (et par conséquent les coûts) sur les différents flux acceptés
- Réserver l'accès aux seuls usagers (habitants et professionnels) de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et des communes conventionnées
- Contrôler avec plus de finesse la facturation des professionnels
- Profiter des travaux nécessaires pour optimiser l'organisation générale du site
- Avoir une connaissance plus fine des jours et horaires d'affluence pour adapter le service.

Pour se faire, une borne de contrôle d'accès sera installée à l'entrée de la déchetterie, et des barrières seront placées à l'entrée et à la sortie pour comptabiliser le nombre de véhicules présents sur le site. Les travaux nécessiteront la fermeture de la déchetterie du 18 au 22 octobre ainsi que le lundi 8 novembre.

Les badges seront distribués à partir du 26 octobre par groupe de communes d'environ 1000 foyers. Pour les retirer, les habitants devront présenter un certificat de domicile, la taxe d'habitation ainsi qu'une pièce d'identité.

L'ADEME a été sollicité pour une prise en charge de 30 % du coût de cet investissement. La carte permet 20 passages par an, avec une limite de 5m³ maximum par passage. Pour les professionnels (y compris ceux extérieurs au territoire), une tarification indexée sur le coût des traitements sera mise en place.

Question : Risque de contentieux avec en particulier comportement violent de certains usagers ?

Réponse : Oui, cela fait partie des risques et les gardiens sont formés afin de pouvoir réagir en désamorçant les situations de violence.

Question : Possibilité à fournir une attestation de dépôt en déchetterie

Réponse : les gardiens auront une tablette pour signer et enregistrer

Question : Le contrôle d'accès va augmenter les dépôts sauvages

Réponse : Il y en a déjà aujourd'hui. Le maire a la possibilité de porter plainte et d'avoir recours au pénal

Le président précise que très majoritairement les professionnels passent en déchetterie et payent leurs dépôts. Il rappelle également que le commanditaire est responsable de ses déchets jusqu'au dépôt en déchetterie : c'est aux habitants donc de s'assurer que les artisans déposent bien leurs déchets en déchetterie

Question : les résidents secondaires ont-ils le droit à une carte

Réponse : oui

Question : et pour les collectivités

Réponse : ce sera une carte du même type que les particuliers

3 - CC – 2021 - 1718 – OBJET DE LA DÉLIBÉRATION – TARIFICATION DES PROFESSIONNELS EN DÉCHETTERIE

Le Vice-Président présente le projet de contrôle d'accès à la déchetterie d'Alain

Les objectifs de ce contrôle d'accès sont :

- Réserver l'accès aux seuls habitants de la communauté de communes (et des villages conventionnés)
- Maîtriser les tonnages sur les différents flux acceptés
- Contrôler avec plus de finesse la facturation des professionnels
- Profiter du projet de contrôle d'accès pour repenser l'organisation générale du site (déplacement des déchets électriques en haut de quai, aménagement d'une zone de stockage des déchets spéciaux en bas de quai avec uniquement accès piéton en particulier)
- Connaître les principaux jours et horaires d'affluence pour adapter le service

Le coût de ces travaux est de 42 587 € HT. Une subvention a été demandée auprès de l'ADEME. Si le contrôle d'accès permet une diminution des tonnages de 10%, cet équipement serait amorti en 3 ans.

Les badges sont distribués de novembre jusqu'à début décembre, dans 6 lieux différents réparti par groupes de

communes de 1000 foyers environ. La barrière sera fermée à l'issus de cette distribution, soit à partir du 6 décembre avec une période de tolérance de quelques semaines. **Courant janvier, les usagers sans badges seront refusés.**

La commission a validé le principe du nombre maximum de 20 passages par an par usager, avec une limite de 5 m3 par passage.

Une tarification pour les professionnels a également été définie sur les coûts réels de traitement des déchets. Pour éviter les contentieux liés aux estimations de volume déposés, il a été décidé d'appliquer un forfait en fonction des matières déposées. Une tarification spécifique pour les professionnels hors communauté de communes (et autres communes conventionnées) sera appliquée.

Flux	Tarif entreprises CC en HT (et communes conventionnées)	Tarif entreprises hors CC En HT
Cartons	6,40 €	7,04 €
Déchets verts	19,80 €	21,78 €
Bois	30,90 €	33,99 €
Gravats	27,90 €	30,69 €
Tout Venant	52,80 €	58,08 €
Ferraille	Gratuit	Gratuit

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire, ont voté :

Contre : 0
Abstentions : 11
Pour : 31

DECIDENT d'appliquer les principes suivant pour le contrôle d'accès (20 passages maximum par foyer et par an)

DECIDENT d'autoriser sur demande une dérogation de 10 passages supplémentaires

DECIDENT d'appliquer les tarifs ci-dessous pour les professionnels et charger la COVALOM de la collecte de ces montants.

Flux	Tarif entreprises CC en HT (et communes conventionnées)	Tarif entreprises hors CC HT
Cartons	6,40 €	7,04 €
Déchets verts	19,80 €	21,78 €
Bois	30,90 €	33,99 €
Gravats	27,90 €	30,69 €
Tout Venant	52,80 €	58,08 €
Ferraille	Gratuit	Gratuit

4 - cc 2021_1716_ SUPPRESSIONS DE 3 POSTES PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS APRES AVIS DU COMITE TECHNIQUE ET CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au CONSEIL COMMUNAUTAIRE de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique du 27/09/2021 obligatoire pour la suppression des postes

Considérant la nécessité de **SUPPRIMER** les postes suivants

- **AGENT DE MAITRISE** : poste supprimé au 01.10.2021 pour cause de retraite
- **ADJOINT TERRITORIAL ANIMATION** : poste supprimé au 01.09.2021 pour cause de nomination de l'agent au grade d'animateur après la réussite à un concours

- **ADJOINT TERRITORIAL ANIMATION** : poste supprimé au 01.09.2021 agent ayant quitté son poste définitivement.
- Considérant la nécessité de **CREER** un poste permanent de rédacteur pour faire face aux charges de travail et missions supplémentaires au niveau administratif sur la base des articles 3-3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. « **Dispositif pour les communes de moins de 1000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15000 habitants (cas ou l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-3° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)** »

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur territorial

Grade : rédacteur cat B

Temps complet

Rémunération : suivant le barème de la grille de cat B

Après avoir délibéré les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

VALIDENT LA CREATION d'un emploi permanent de catégorie B sur la base de l'art 3.3.3 et la possibilité de recruter des contractuels si l'emploi ne peut pas être pourvu par un fonctionnaire suivant les modalités fixées par les textes réglementaires

5 - cc_2021_1717 DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Le Président fait une présentation de la décision modificative budgétaire n°3 du BP 2021

SECTION INVESTISSEMENT :

DEPENSES

- **op 168 CRECHE DE COLOMBEY** : C/2313 : + 15 000 € - inscription budgétaire afin d'intégrer les dépenses de mobilier et solder l'opération de travaux
- **op 177 CRECHE DE FAVIERES** = C/2313 : + 25 000 € - inscription budgétaire afin d'intégrer les dépenses de mobilier et solder l'opération de travaux
- **op 148 LOGEMENTS COMMUNAUX DE COURCELLES** : c/2313 : - 40 000€

Diminution de l'enveloppe budgétaire, l'opération de travaux ne sera pas programmée en 2021

La DM n°3 est équilibrée par une diminution de crédits de l'opération de travaux sur logements communaux (op 148) afin d'abonder 2 opérations liées aux travaux de crèches intercommunales qui seront achevées en fin d'année.

C. de C. DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS			DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET 2021		
			CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21/10/2021		
FONCTIONNEMENT DEPENSES			FONCTIONNEMENT RECETTES		
cpté	objet	montant	cpté	objet	montant
<u>OPERATIONS REELLES</u>			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
023	Virement section investissement	0,00			
		0,00			0,00
INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
cpté	objet	montant	cpté	objet	montant
<u>OPERATIONS REELLES</u>			<u>OPERATIONS REELLES</u>		
OP 168	CRECHE COLOMBEY	15 000,00			
C/2313		15 000,00			0,00
OP 177	CRECHE FAVIERE FARANDOLE				
C/2313		25 000,00			
		25 000,00			0,00
<u>Op 148 LOGTS COMMUNAUX COURCELLES</u>					
c/ 2313	PAS DE NOTIFICATION	-40 000,00			
		-40 000,00			0,00
			O21	virement section fonctionnement	0,00

TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
BALANCE DE LA DM3					
dépenses de fonctionnement		0,00	recettes de fonctionnement		0,00
dépenses d'investissement		0,00	recettes d'investissement		0,00
		0,00			0,00
RECAPITULATIF BUDGET 2021					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
BP	8 067 256,70		BP	8 067 256,70	
DM1	0,00		DM1	0,00	
DM2	18 000,00		DM2	18 000,00	
DM3	0,00		DM3	0,00	
	8 085 256,70			8 085 256,70	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
BP	3 942 822,35		BP	3 942 822,35	
DM1	0,00		DM1	0,00	
DM2	2 360 000,00		DM2	2 360 000,00	
DM3	0,00		DM3	0,00	
	6 302 822,35			6 302 822,35	
TOTAL GENERAL	14 388 079,05			14 388 079,05	

Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire à l'unanimité **APPROUVENT** la décision modificative n °3 du BP 2021 telle que présentée en annexe de la présente

AUTORISENT le Président à ouvrir les crédits nécessaires conformément aux nouvelles inscriptions budgétaires

AUTORISENT le Président à modifier le BP 2021 tel que présenté dans le tableau joint en annexe et présenté ci-dessus

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

6 - INFORMATIONS SUR LE FPIC 2021 (FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES)

Le Président rappelle brièvement ce qu'est le FPIC et les grands principes :

- Système de péréquation horizontale : les collectivités les plus riches abondent un fond qui est distribué aux collectivités les plus pauvres. Ce calcul se fait à l'échelle des intercommunalités
- La répartition entre la CC et les communes se fait en fonction du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale)
- La répartition entre les communes se fait selon un calcul de l'Etat, en fonction du potentiel financier de la commune et du revenu moyen par habitant.
- Une des conditions obligatoires pour que la communauté de communes soit bénéficiaire est d'avoir un effort fiscal supérieur à 1

Le Président présente l'historique de l'effort fiscal, il rappelle le choix de 2017 d'augmenter les impôts pour retoucher à nouveau le FPIC, ce qui est arrivé en 2020, il précise également qu'il est donc important d'avoir un effort fiscal supérieur à 1. En 2021, l'effort fiscal du territoire s'élève à 1,014. Cet effort fiscal étant calculé en fonction des taux d'imposition des autres collectivités, son maintien au-dessus de 1 reste fragile (surtout que la suppression de la taxe d'habitation rabat les cartes autrement)

Le FPIC notifié à la communauté de communes s'élève pour le territoire en 2021 à 346 314 €, soit 204 050 € pour la communauté de communes et 142 264 € pour les communes. La répartition de ce fonds est définie par les services de l'Etat.

7 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

7- 1- PROCHAINES DATES SUR LE PROJET DE TERRITOIRE

Prochaines dates sur le projet de territoire

Réunions territoriales :

- o Bagneux : 19 octobre à 20h30
- Réunions thématiques :

- Engagement citoyen – bénévolat – associations : 15 octobre à 20h30 à (lieu en attente de confirmation)
 - Culture + Jeunesse : 18 octobre 20h30 à Crézilles
 - Aménagement : mobilités – habitat – urbanisme : mercredi 20 octobre à 18h30 à Colombey (salle des mariages)
 - Espaces naturels - Biodiversité / trame verte et bleue : 26 octobre à 20h30 à Colombey
 - Services à la population – maison des services le 27 octobre à 18h30 à Selaincourt
 - Agriculture : le 8 novembre à 20h30 à Vandeléville (date modifiée par rapport au 1^{er} envoi courriel)
 - Développement social : 9 novembre 20h30 à salle polyvalente de Colombey
- Balades territoriales :
- circuit 1 départ Gémonville initialement prévu le 18 septembre et reporté au 20 novembre
 - circuit 2 départ Vandeléville initialement prévu le 25 septembre et reporté au 27 novembre
 - circuit 4 départ Allamps reporté au 4 décembre
 - circuit 3 départ Colombey reporté au 8 janvier

Concernant les balades territoriales, une inscription auprès de la communauté de communes est nécessaire. Au vu du faible nombre d'inscrits, il a été décidé d'annuler ces balades.

Sur Internet via le site <https://cartodebat.fr/payscolombey/>

7 - 2- TRAVAUX DE LA COMMISSION FINANCE

Afin de définir une stratégie financière et un pacte fiscal, il est demandé aux communes de fournir l'évolution des différentes taxes communales depuis 2018.

7 - 3 - DÉMARRAGE DU CHANTIER DE LA MAISON DES SERVICES

Les travaux de terrassement ont débuté mi-octobre pour une durée de 24 mois

7 - 4 – MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Le 1^{er} marché des producteurs a eu lieu le 2 octobre et a rencontré un public nombreux.

Il aura lieu tous les 1^{ers} samedis du mois d'octobre à mai à Allamps et de juin à septembre à Favières.

7 – 5 DATE DES PROCHAINS BUREAUX ET CONSEILS :

Bureaux : les jeudis 4 novembre et 2 décembre

Conseil : les jeudis 25 novembre et 16 décembre

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

CC_2021_1718_Information sur la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie et fixation des tarifs pour les professionnels
CC_2021_1716_Suppression de postes permanents au tableau des effectifs 2021 après avis du comité technique et ouverture d'un poste de rédacteur
CC_2021_1717_Décision Modificative Budgétaires n°3

**Le Président,
Philippe PARMENTIER**

